HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 716 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 012-2015/CNT du 07 mai 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°H997-BF conclu le 02 février 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) pour le financement additionnel du Projet sectoriel eau en milieu urbain (PSEU).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition;

VU la lettre n°2015-030/CNT/PRES/SG/DGSL du 13 mai 2015 du Président du Conseil national de la transition transmettant pour promulgation la loi n°012-2015/CNT du 07 mai 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°H997-BF conclu le 02 février 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) pour le financement additionnel du Projet sectoriel eau en milieu urbain (PSEU);

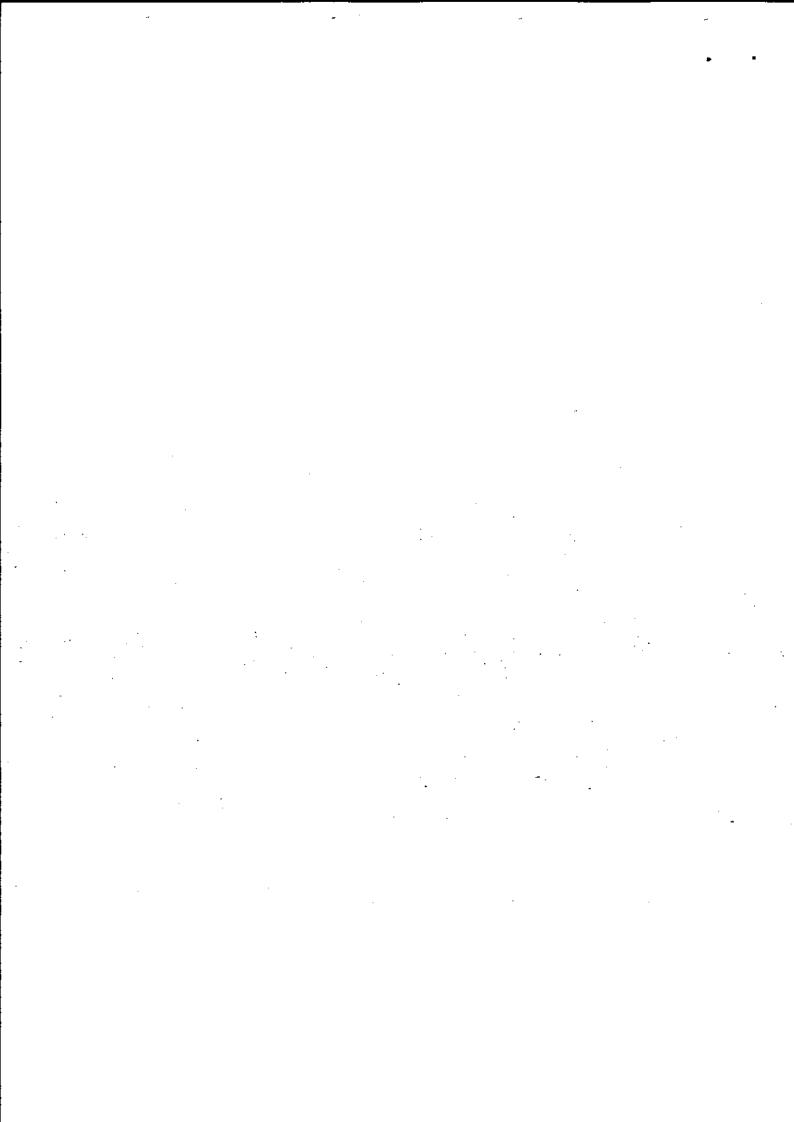
DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°012-2015/CNT du 07 mai 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°H997-BF conclu le 02 février 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) pour le financement additionnel du Projet sectoriel eau en milieu urbain (PSEU).

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 juin 2015



BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

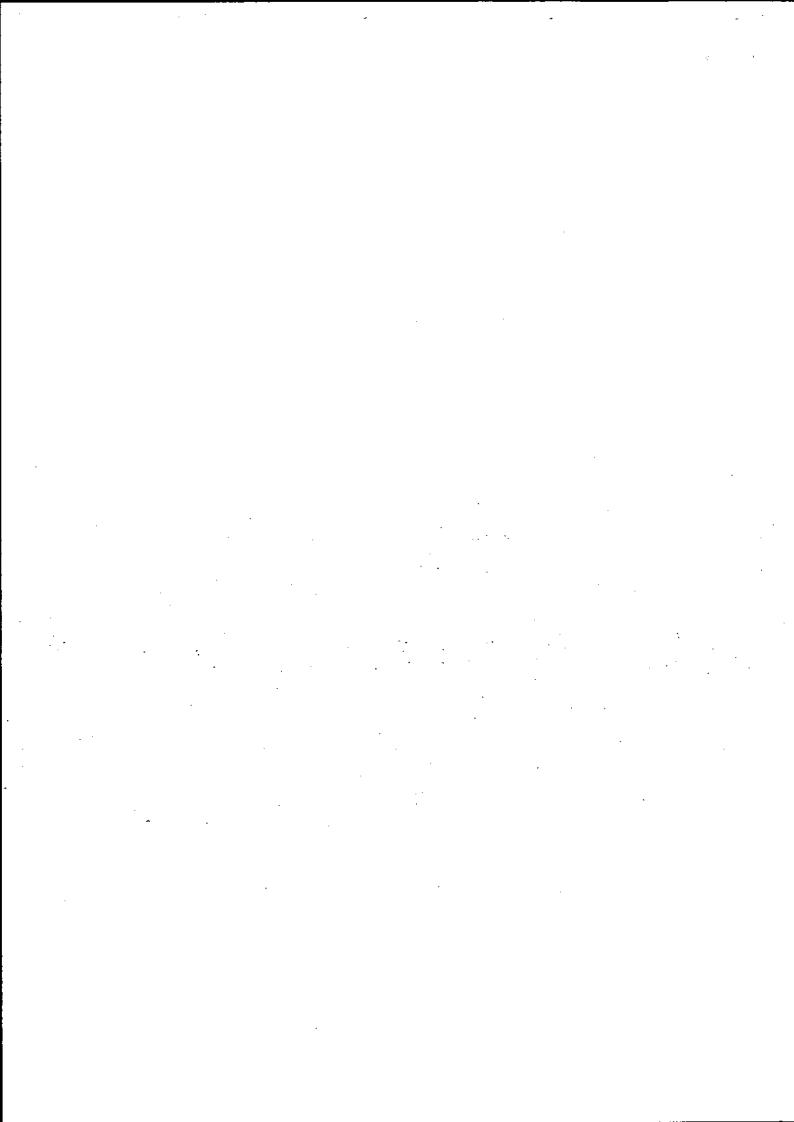
UNITE-PROGRES-JUSTICE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LOI Nº 012-2015/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°H997-BF CONCLU LE 02 FEVRIER 2015 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (AID) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET SECTORIEL EAU EN MILIEU URBAIN (PSEU)



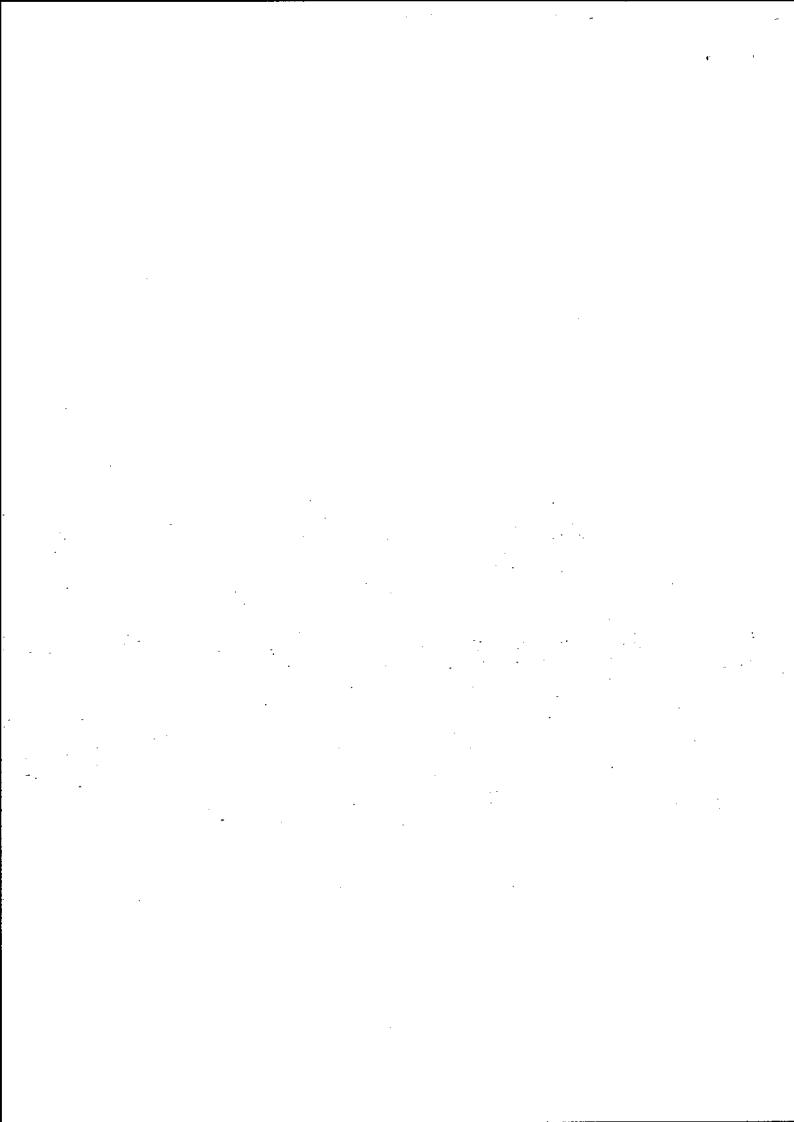
LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2015 et adopté la loi dont la teneur suit :



Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don n°H997-BF conclu le 02 février 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (AID) pour le financement additionnel du Projet sectoriel eau en milieu urbain (PSEU).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 mai 2015

Pour le Président du Conseil national de la transition,

le Premier Vice-président

Premier vice- Président

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Adama SERE

